

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE RESTIGNE**

2020 / 4
Commune : RESTIGNE
Séance du 4 JUIN 2020

SEANCE DU 4 JUIN 2020

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Restigné, sous la présidence de Madame Christine HASCOËT, Maire de Restigné, le 4 juin 2020 à 20 heures.

La convocation adressée le 28 mai 2020 précise l'ordre du jour suivant :

- 1) Institutions et Vie politique – désignation de représentants (5.3) : constitution des commissions communales et comités consultatifs - élection des vices présidents et membres
- 2) Institutions et vie politique – intercommunalité (5.7) : élection de délégués aux organismes intercommunaux
- 3) Domaine et patrimoine – acquisitions (3.1) : acquisition de parcelle C 3239
- 4) Institutions et vie politique – délégation de fonction (5.4) : indemnités de fonction du maire et des adjoints
- 5) Questions diverses : - 14 juillet 2020

Sont présents : Mmes Hascoët, Moutte, Laurent, Pichet, Dubois, Vennevier, Brancher, Lugato
Mrs Bréant, Blanchemain, Billecard, Leriche, Goussot, Rosalie, Dubois,

Sont absents excusés :

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le quorum étant atteint Mr Rosalie est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 27 mai 2020 est adopté.

Le Maire certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte de la Mairie le 10/06/2020 et transmis au contrôle de légalité le 8 juin 2020.

N°1) Institutions et Vie politique – désignation de représentants (5.3) : constitution des commissions communales et comités consultatifs - élection des vices présidents et membres

En vertu de l'article L 2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création de deux commissions communales permanentes.

Le Conseil procède à l'élection à bulletins secrets et à la majorité absolue des membres pour chacune des deux commissions.

➤ **Commission Finances – Patrimoine communal :**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 7 le nombre de membres de cette commission

Election des membres :

Nombre de bulletins : 15 Bulletins blancs/nuls : 0
Suffrages exprimés : 15 Majorité absolue : 8

Ayant obtenu la majorité absolue sont élus membres :

Mr Eric BRÉANT (15 voix)
Mr Alain BLANCHEMAIN (15 voix)
Mr Alain LERICHE (15 voix)
Mr Jean-Claude BILLECARD (15 voix)
Mr Georges GOUSSOT (15 voix)
Mme Dany DUBOIS (15 voix)
Mme Céline VENNEVIER (15 voix)

Mrs Eric BRÉANT et Alain BLANCHEMAIN sont désignés vice-présidents

➤ **Commission Environnement, urbanisme et foncier :**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 6 le nombre de membres de cette commission

Election des membres :

Nombre de bulletins : 15 Bulletins blancs/nuls : 0
Suffrages exprimés : 15 Majorité absolue : 8

Ayant obtenu la majorité absolue sont élus membres :

Mme Monique MOUTTE (15 voix)
Mme Jeannette PICHET (15 voix)
Mr Gilles ROSALIE (15 voix)
Mme Jocelyne DEMONT (15 voix)
Mme Line BRANCHER (15 voix)
Mr Georges GOUSSOT (15 voix)

Mme Moutte est désignée vice présidente

➤ **Commission d'Appel d'Offres :**

Vu les dispositions de l'article 22 du code des marchés publics,
Vu les dispositions de l'article L 2121-2 du CGCT,
Considérant que, à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres, et ce pour la durée du mandat,
Le conseil municipal procède à l'élection en son sein à bulletins secrets et au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste de trois membres titulaires ainsi que de trois membres suppléants.

Une seule liste présente composée de :

Membres titulaires

Mr Eric BRÉANT
Mr Alain BLANCHEMAIN
Mr Jean Claude BILLECARD

Membres suppléants

Mr Alain LERICHE
Mr Georges GOUSSOT
Mme Jocelyne DEMONT

Il est procédé au dépouillement :

Nombre de votants : 15
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15
Siège à pourvoir : 3
Quotient Electoral : $15/3 = 5$

	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Liste présentée	15	3	0	0	3

Sont ainsi déclarés :

Elus membres titulaires :

Mr Eric BRÉANT
Mr Alain BLANCHEMAIN
Mr Jean Claude BILLECARD

Elus membres suppléants :

Mr Alain LERICHE
Mr Georges GOUSSOT
Mme Jocelyne DEMONT

Pour constituer, avec Mme le Maire, présidente de droit, la commission d'appel d'offres.

Parallèlement aux commissions communales, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer deux comités consultatifs : un comité consultatif « communication » et un comité consultatif « action sociale » qui comprendront des membres élus et des membres extérieurs au conseil municipal.

➤ **Comité consultatif « communication »**

Membres élus :

Mr Éric BRÉANT
Mr Mickaël DUBOIS
Mme Céline VENNEVIER
Mme Jeannette PICHET
Mme Monique MOUTTE
Mme Laury LUGATO
Mr Gilles ROSALIE

Membres non élus

Mme Béatrice BALLIF
Mme Francine MOREAU

➤ **Comité consultatif « action sociale »**

Membres élus :

Mme Jocelyne DEMONT
Mme Dany DUBOIS
Mr Éric BRÉANT
Mme Monique MOUTTE
Mr Alain BLANCHEMAIN
Mme Jeannette PICHET
Mme Line BRANCHER

Membres non élus

Mme Isabelle NIZOU
Mme Béatrice BALLIF
Mme Anita HOUX
Mme Corinne PETIT

N°2) Institutions et vie politique – intercommunalité (5.7) : élection de délégués aux organismes extérieurs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5212-7 et L 5212-8,

Considérant que le conseil municipal doit élire des délégués titulaires et suppléants pour représenter la commune au sein des structures intercommunales auxquelles elle adhère,
Considérant que l'élection des délégués doit avoir lieu à bulletins secrets et à la majorité absolue des suffrages,

Le conseil municipal procède aux élections à bulletins secrets de délégués pour les syndicats suivants :

➤ **Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire (SIEIL)**

En vertu de l'article 4 des statuts du SIEIL, il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant

Election de délégué titulaire :

Nombre de bulletins : 15	Bulletins blancs/nuls : 0
Suffrages exprimés : 15	Majorité absolue : 8

Ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire :

Mr Eric BRÉANT (15 voix)

Election de délégué suppléant :

Nombre de bulletins : 15	Bulletins blancs/nuls : 0
Suffrages exprimés : 15	Majorité absolue : 8

Ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée suppléante :

Mr Alain LERICHE (15 voix)

➤ **Syndicat Mixte Intercollectivités des Transports Scolaires du Pays de Rabelais (SITS)**

Conformément aux statuts du syndicat il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant

Election de délégué titulaire :

Nombre de bulletins : 15	Bulletins blancs/nuls : 0
Suffrages exprimés : 15	Majorité absolue : 8

Ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire :

Mme Jeannette PICHET (15 voix)

Election de délégué suppléant :

Nombre de bulletins : 15	Bulletins blancs/nuls : 0
Suffrages exprimés : 15	Majorité absolue : 8

Ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée suppléante :

Mme Jocelyne DEMONT (14 voix)

➤ **Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine (PNR)**

Conformément aux statuts du syndicat il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant

Election du délégué titulaire :

Nombre de bulletins : 15	Bulletins blancs/nuls : 0
Suffrages exprimés : 15	Majorité absolue : 8

Ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire :

Mr Gilles ROSALIE (15 voix)

Election du délégué suppléant :

Nombre de bulletins : 15	Bulletins blancs/nuls : 0
Suffrages exprimés : 15	Majorité absolue : 8

Ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée suppléante :

Mme Céline VENNEVIER (15 voix)

➤ **Syndicat des Cavités Souterraines – Cavités 37**

Conformément aux statuts du syndicat il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant

Election du délégué titulaire :

Nombre de bulletins : 15	Bulletins blancs/nuls : 0
Suffrages exprimés : 15	Majorité absolue : 8

Ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire :

Mr Jean-Claude BILLECARD (15 voix)

Election du délégué suppléant :

Nombre de bulletins : 15	Bulletins blancs/nuls : 0
Suffrages exprimés : 15	Majorité absolue : 8

Ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant :

Mr Mickaël DUBOIS (15 voix)

➤ **SMIPE Val Touraine Anjou**

Conformément aux statuts du syndicat il convient d'élire deux délégués titulaires

Election de délégués titulaires :

Nombre de bulletins : 15	Bulletins blancs/nuls : 0
Suffrages exprimés : 15	Majorité absolue : 8

Ayant obtenu la majorité absolue sont élus délégués titulaires :

Mme Christine HASCOËT (15 voix)

Mr Éric BRÉANT (15 voix)

➤ **Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents - SMBAA**

Conformément aux statuts du syndicat il convient d'élire un délégué titulaire

Election de délégué titulaire :

Nombre de bulletins : 15	Bulletins blancs/nuls : 0
Suffrages exprimés : 15	Majorité absolue : 8

A obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire :

Mr Alain LERICHE (15 voix)

➤ **Sivom Scolaire Restigné-Benais**

Conformément aux statuts du syndicat il convient d'élire quatre délégués titulaires et trois délégués suppléants

Election de délégués titulaires :

Nombre de bulletins : 15 Bulletins blancs/nuls : 0
Suffrages exprimés : 15 Majorité absolue : 8

Ayant obtenu la majorité absolue sont élus délégués titulaires :

Mme Christine HASCOËT (15 voix)
Mr Éric BRÉANT (15 voix)
Mr Alain BLANCHEMAIN (15 voix)
Mr Georges GOUSSOT (13 voix)

Election de délégués suppléants :

Nombre de bulletins : 15 Bulletins blancs/nuls : 0
Suffrages exprimés : 15 Majorité absolue : 8

Ayant obtenu la majorité absolue sont élus délégués suppléants :

Mr Alain LERICHE (15 voix)
Mme Monique MOUTTE (15 voix)
Mme Dany DUBOIS (15 voix)

➤ **Commission Locale d'Information du CNPE (CLI)**

Conformément à l'arrêté de Mme la Présidente du Conseil Général d'Indre et Loire, il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant

Election du délégué titulaire :

Nombre de bulletins : 15 Bulletins blancs/nuls : 0
Suffrages exprimés : 15 Majorité absolue : 8

Ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire :

Mr Jean-Claude BILLECARD (15 voix)

Election du délégué suppléant :

Nombre de bulletins : 15 Bulletins blancs/nuls : 0
Suffrages exprimés : 15 Majorité absolue : 8

Ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée suppléante :

Mme Christine HASCOËT (15 voix)

➤ **Office du Tourisme du Pays de Bourgueil**

Conformément aux statuts de l'association, il convient de désigner un représentant élu, membre de droit du conseil d'Administration de l'Office de Tourisme

Election du représentant :

Nombre de bulletins : 15 Bulletins blancs/nuls : 0
Suffrages exprimés : 15 Majorité absolue : 8

Ayant obtenu la majorité absolue est élue représentant à l'Office du Tourisme du Pays de Bourgueil :

Mme Jeannette PICHET (15 voix)

➤ **Centre National d'Action Sociale (CNAS)**

Conformément aux statuts du CNAS, il convient de désigner un délégué au sein du conseil municipal, l'autre délégué étant désigné au sein du personnel communal.

Election du délégué élu :

Nombre de bulletins : 15 Bulletins blancs/nuls : 0
Suffrages exprimés : 15 Majorité absolue : 8

Ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée au CNAS :

Mme Monique MOUTTE (15 voix)

N°3) Domaine et patrimoine – acquisitions (3.1) : acquisition de parcelle C 3239

Mme le Maire rappelle que par délibération du conseil municipal en date du 7 octobre 2019 la commune a souhaité exercer son droit de préemption urbain sur la parcelle C 3239 (679 m²) pour un prix de vente de 18.000 € auxquels il faut ajouter des frais de commission de 2.000 € ;

Considérant l'article R 213-12 du code de l'urbanisme ;

Considérant que la parcelle C 3239 n'était pas libérée de toute occupation au jour de la signature de l'acte authentique et qu'il demeurait la présence d'une caravane pour laquelle le propriétaire n'était pas en mesure de présenter la carte grise, Mme le Maire s'est trouvée dans l'impossibilité de signer l'acte de vente.

Considérant que la procédure engagée est devenue caduque ;

Considérant que les conjoints MARINIER, propriétaires de la parcelle C 3239, ont remis en vente auprès de Maître SOURDAIS 2 Allée Jacqueline Auriol ZA rue de la Plaine des Vaux 37500 CHINON la parcelle C 3239 au prix de 20.000 € auxquels il faut ajouter 3.000 € de frais d'honoraires de négociation (annonce « Lebonboin » du 2/06/2020 mandat 2243) ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle C 3239 au prix de 20.000 € auxquels viendront s'ajouter 3.000 € de frais d'honoraires de négociation
- **DECIDE** de confier la gestion de ce dossier à Maître LOIRAT 26 rue Pasteur BP 97 37140 BOURGUEIL

N°4) Institutions et vie politique – délégation de fonction (5.4) : indemnités de fonction du maire et des adjoints

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20, L 2123-23 et L2123-24,

Vu les arrêtés municipaux du 28 mai 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Vu le décret 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoints au Maire comme suit :

40 % de l'indice brut terminal de la FPT pour le Maire

15 % de l'indice brut terminal de la FPT pour chacun des trois adjoints

Le versement des indemnités entrera en vigueur à compter de la date de l'arrêté portant délégation de fonction à savoir le 28 mai 2020.

N°5) Questions diverses : - 14 juillet 2020

Le conseil municipal en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid 19 décide de ne pas organiser de festivités à l'occasion du 14 juillet 2020. Toutefois, l'organisation du repas habituellement servi ce jour là pourrait être reporté à l'automne lorsque la situation sanitaire le permettra.

Date du prochain conseil municipal : le 15 juillet 2020 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15.